

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

Réunion du Jeudi 02 décembre 2021, 20h30 à la mairie

**Présents :** Maryse TOCQUER, Isabelle BIDEAU, Monique NEDELLEC, Michel CLEACH, Anne-Flore CZERWINSKI, Yves-Marie DAYOT, Virginie JUBEAU, Jérôme L'HELGOUALC'H, Stéphane REMEUR, Clément REUNGOAT, Laurent THOMAS, Emmanuel TOCQUER

**Absents / Excusés :** Romain GLÉLAN, Julie HOFER

**Secrétaire de séance :** Isabelle BIDEAU

**Présents :** 12 **Votants :** 12 **Procurations :** 0

**Date de convocation du conseil Municipal :** 25.11.2021

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 21 octobre 2021
- Vote des tarifs du camping 2022
- Création d'emplois d'agents contractuels pour des besoins saisonniers
- Création d'emploi d'agent contractuel pour accroissement d'activité temporaire – temps non complet
- Ouverture du quart des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2022
- Prolongation de la convention avec Morlaix Communauté – instruction des autorisations du droits des sols
- Candidature pour les « Rues en scène 2022 »
- Subvention DETR 2022
- Proposition d'adhésion au groupement de commande voirie – Morlaix Communauté
- Convention financière de fond de concours pour les travaux d'investissement (eaux pluviales) – Morlaix Communauté
- Point budgétaire (information)
- Relais mobiles New Deal

Demande d'ajout :

- Approbation du rapport de la CLECT 2021 relatif aux charges transférées au 1er janvier 2020 concernant la Gestion des Eaux Pluviales
  - Tarif de location de la salle du camping
- Pas d'observation, les points sont ajoutés.

## **1) Approbation du PV/compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021**

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2) Vote des tarifs 2022 du camping**

Mme le Maire propose d'augmenter les tarifs pour l'année 2022, compte tenu des travaux de rénovation du camping et notamment du bloc sanitaires à venir :

| Prestations                    | Tarifs 2021 | Tarifs 2022 |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| Emplacement simple             | 3.40€       | 4.00€       |
| Emplacement grand confort      | 4.40€       | 5.00€       |
| Adulte                         | 3.60€       | 4.00€       |
| Enfant (-10 ans)               | 1.95€       | 2.00€       |
| Camping-Car                    | 7.50€       | 8.00€       |
| Voiture                        | 1.90€       | 2.00€       |
| Moto                           | 1.50€       | 1.50€       |
| Chien                          | 1.50€       | 1.50€       |
| Branchement électrique         | 3.20€       | 3.50€       |
| Hébergement en salle           | 5.80€       | 6.00€       |
| Lave-linge ou sèche-linge      | 4.40€       | 4.50€       |
| Douche (personnes extérieures) | 2.00€       | 2.00€       |

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un nouveau mode d'hébergement sera proposé au camping à partir de la saison 2022 : une « cabane-étape » de 5m<sup>2</sup> qui permet d'accueil jusqu'à deux personnes avec enfant.

Mme le Maire propose de fixer un forfait à la nuitée :

| Nombre de personnes     | Forfaits 2022 |
|-------------------------|---------------|
| 1 personne (+1 enfant)  | 20.00€        |
| 2 personnes (+1 enfant) | 35.00€        |
| Caution                 | 100.00€       |

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

**3) Création d'emplois d'agents contractuels pour des besoins saisonniers**

Le camping municipal Pont ar Gler sera ouvert du samedi 25 juin au 31 août 2022.

Mme la Maire propose au conseil, la création de postes d'agents contractuels :

- 3 postes les 23 et 24 juin pour le ménage, puis 2 postes en juillet et 2 postes en août, à temps complet ou non complet. Une personne parmi les 3 recrutées fera les 2 mois.
- Missions exercées : Accueil, entretien, gestion administrative et comptable
- Rémunération sur la base du grade d'adjoint technique territorial (1<sup>er</sup> échelon) au prorata du nombre d'heures effectuées.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

**4) Création d'un emploi d'agent contractuel pour accroissement d'activité temporaire**

Mme le Maire fait part au conseil Municipal du besoin de création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 13 décembre 2021 au 28 février 2022.

Cet agent sera de catégorie C pour une fonction d'assistant de gestion administrative à temps non complet (50%). La rémunération sera calculée à l'indice brut 356 (1<sup>er</sup> échelon) du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

**5) Ouverture du quart des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2022**

Dans l'attente du vote du budget primitif et dans l'objectif de ne pas bloquer les paiements des travaux réalisés sur la fin de l'année, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021.

Sur le budget de la commune

| Chapitre | Libellé                       | Crédits ouverts en 2021 | Limite de crédits autorisés en 2022 |
|----------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| 204      | Immobilisations incorporelles | 4 000,00€               | 1 000,00€                           |
| 21       | Immobilisations corporelles   | 29 173,00€              | 7 293,25€                           |
| 23       | Travaux en cours              | 451 500,00€             | 112 875,00€                         |

Sur le budget commerce

| Chapitre | Libellé                     | Crédit ouvert en 2021 | Limite de crédit autorisé en 2022 |
|----------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| 21       | Immobilisations corporelles | 614,34€               | 153,58€                           |

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

#### **6) Prolongation de la convention avec Morlaix Communauté – instruction des autorisations du droits des sols**

Le 19 novembre 2020, le Conseil Municipal a voté la prolongation d'un an de la convention passée avec Morlaix Communauté en 2015 pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Cette prolongation permettait d'éviter que la convention ne devienne caduque après le renouvellement de l'exécutif communautaire le 16 janvier 2021 mais aussi, préalablement à la reconduction ou réécriture d'une nouvelle convention, pour que Morlaix Communauté puisse réinterroger les communes sur le fonctionnement du service en :

- Dressant le bilan de la période 2015/2020
- Réinterrogeant les attentes et intentions des communes
- Discutant des futures modalités de fonctionnement du service

La finalisation des réflexions sur les évolutions souhaitées nécessite toutefois un délai supplémentaire. Il est donc proposé de **prolonger à nouveau la convention d'un an au maximum** afin d'aboutir à une nouvelle convention.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

#### **7) Candidature de la commune aux « Rues en Scènes 2022 »**

La commune de St-Jean est sollicitée pour recevoir les Rues en Scène en 2022 qui tournent, chaque année, sur 3 communes du territoire de Morlaix.

La manifestation se positionne généralement fin août / début septembre, une soirée (le samedi) ou un après-midi (le dimanche) aux dates suivantes :

- Le 27 ou 28 août
- Le 03 ou 04 septembre
- Le 10 ou 11 septembre

Pour chaque commune, 4 spectacles sont proposés pour une durée globale de 4 heures. La programmation et l'organisation sont gérées par le Pôle Culturel du Roudour et Morlaix Communauté gère la coordination et la communication de l'événement.

La participation de la commune s'élève à 1€ par habitant soit 660€. Les spectacles sont gratuits pour le public.

Les élus retiennent les dates suivantes pour recevoir les Rues en Scène : le dimanche 28 août ou le dimanche 11 septembre.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

#### **8) DETR 2022 : Aménagement du terrain communal**

Maryse TOCQUER invite le conseil municipal à approuver une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2022 auprès de l'État pour financer le projet « aménagement du terrain communal route de Morlaix (lotissement et salle polyvalente) ».

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

#### **9) Proposition d'adhésion au groupement de commande « travaux de voirie » de Morlaix Communauté**

Un groupement de commande pour les travaux de voirie va être lancé par Morlaix Communauté. Ce groupement permettra de réaliser des travaux de voirie courants en mutualisant les besoins des communes membres dans le but d'optimiser les coûts :

- Travaux de réalisation de voirie
- Entretien de voirie et entretien/réfection des trottoirs
- Travaux de réalisation de voies cyclables et leurs entretiens

Mme le Maire précise que les communes resteront libres de choisir de lancer ou non un marché de travaux dans le cadre du groupement et que l'adhésion est gratuite.

Plusieurs élus craignent de subir les délais de Morlaix Communauté alors que la commune a toujours eu un planning de travaux de voirie régulier.

**Vote** : approuvé à l'**unanimité**.

**10) Convention financière de fond de concours pour les travaux d'investissement eaux pluviales – Morlaix Communauté**

Depuis le 1er janvier 2020, Morlaix Communauté exerce la compétence « gestion des eaux pluviales » dans les aires urbaines de son territoire. Morlaix Communauté porte ainsi en maîtrise d'ouvrage l'ensemble des investissements.

Cette convention acte que Morlaix Communauté s'engage à réaliser les travaux d'investissement validés d'un commun accord entre les deux parties.

En contrepartie, les dépenses seront subventionnées par la commune de Saint-Jean-du-Doigt. Le fond de concours qui sera apporté correspond à 50 % du coût définitif des travaux HT.

Morlaix Communauté demande au conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention financière pour les travaux d'investissement des eaux pluviales.

**Vote** : approuvé à l'**unanimité**.

**11) Approbation du rapport de la CLECT**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport du 27/09/2021 relatif aux charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 concernant la Gestion des Eaux Pluviales en retenant l'évaluation de droit commun en fonctionnement et les modalités de calcul dérogatoires des attributions de compensation d'investissement exposées ci-dessus.

**Vote** : approuvé à l'**unanimité**.

**12) Relais mobiles New Deal**

En janvier 2018, les opérateurs de téléphonie mobile ont signé un accord avec l'Etat, le New Deal mobile, afin d'améliorer la couverture du réseau de téléphonie mobile sur le territoire.

Bouygues Télécom, l'opérateur référent pour notre commune, a confié à la société SNEF la mission de proposer un emplacement permettant de répondre au mieux à l'objectif de couverture.

Le SNEF Télécom propose à la commune deux emplacements pour l'implantation d'une antenne-relais :

- sur le parking de la salle municipale Kasino
- sur la future aire de camping-cars, située route de la plage.

Les élus refusent les emplacements proposés mais considèrent la couverture du réseau mobile comme une priorité et restent favorables à l'implantation d'une antenne-relais sur la commune.

**Vote** : refusé à l'**unanimité**.

**13) Tarif de location de la salle du camping**

Des demandes de locations de la salle du camping ont été formulées auprès de la mairie.

Mme le maire propose donc de fixer un tarif de location ; 100€ le week-end avec une caution de 500€.

**Vote** : 11 voix « Pour » et 1 abstention (Yves-Marie DAYOT).